

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX MIL VINGT SIX le mardi 19 mai à 19 heures,
 le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 13 mai 2026 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 18 votants : 19

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M-N. – CHERRUAU P. – ECK P. - PERON R – CADO LE GOFF G -. – GUITTON C. (arrivée à 19H13) – ROBERT X.-. MILER M.-. LORAND D. – FERREIRA C. - ERRIAU B. – ANGOUJARD M. - LE BRONZE R. – MARICHAL C. – KENFACK A_M. – KERUZEC C. – LE CLEC'H M.

ABSENTS excusés : ECK S. donne pouvoir à Stéphane CADO

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.

Mme FEIRRERA C. a été désignée secrétaire de séance.

n° 27 / mai 2026

Projet Restructuration/Extension Epicerie: mise à jour du plan de financement et sollicitation des subventions :

Suite à la validation d'avenants relatifs au projet de réhabilitation de l'Epicerie du centre bourg, il convient de mettre à jour le plan de financement correspondant et solliciter les subventions inscrites au tableau ci-dessous :

Dépenses

Objet	Montant HT €	Montant TTC €
Acquisition	165 000	198 000
Travaux	520 000	624 000
MO	69 500	83 575
TOTAL	754 500	905 575

Montant total du projet : 754 500€ HT

Recettes

FINANCEURS	Programme	Taux facilité	Montant sollicité	Subvention obtenue
QC	Fdc démolition-reconstruction	16.6 %	150 000	oui
	Fdc commerce	8.3 %	75 000	oui
Département	Pacte Finistère V2	8.8 %	80 000	oui
Préfecture	DETR (2023)	17 %	100 000	oui
	Région Bien vivre partout en Bretagne	11.10 %	150 000	
TOTAL des aides sollicitées		61.3 %	555 000	
Montant à la charge du maître d'ouvrage		38.7 %	350 575	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)		100 %	905 575	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 19 voix pour :

-APPROUVE l'opération et la mise à jour du plan de financement ci-dessus,

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans la cadre du dispositif Bien vieillir partout en Bretagne auprès de la Région et à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 27 mai 2026
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire, CADO Stéphane

